



**POUR VOUS,
le DÉPARTEMENT agit!**

**ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE
JEUDI 18 ET VENDREDI 19 JUIN 2020**

DOSSIER DE PRESSE

ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE EXTRAORDINAIRE

JEUDI 18 ET VENDREDI 29 JUIN 2020

ORDRE DU JOUR

JEUDI 18 JUIN 2019

9H30 : OUVERTURE DE LA SÉANCE
EXAMEN DES RAPPORTS AVEC DÉBATS

- **RAPPORT 305**
PLAN ENVIRONNEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE 2020-2030
Pour un environnement de qualité favorable au bien-être de tous les Saône-et-Loiriens
- **RAPPORT 302**
SCHEMA DÉPARTEMENTAL DES ESPACES NATURELS SENSIBLES 2020
- **RAPPORT 307**
PLAN EAU EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE
- **RAPPORT 306**
POLITIQUE DÉPARTEMENTALE EN FAVEUR DE LA FILIÈRE ÉQUINE : ENJEUX ET STRATÉGIE
- **RAPPORT 317**
AÉRODROME DE SAINT-YAN
Financement de la rénovation de la piste
- **RAPPORT 401**
POLITIQUE CULTURELLE DÉPARTEMENTALE
Programmation 2020
- **RAPPORT 403**
AIDE A LA RESTAURATION DU PATRIMOINE PRIVÉ -
Création d'un nouveau dispositif
- **RAPPORT 115**
COMPTE DE GESTION 2019
- **RAPPORT 116**
COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - 195
- **RAPPORT 117**
AFFECTATION DES RÉSULTATS 2019
- **RAPPORT 112**
BUDGET DÉPARTEMENTAL 2020
Décision modificative n°2 2020
- **RAPPORT 118**
AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET D'ENGAGEMENT (AE) - Créations, révisions et clôtures

VENDREDI 19 JUIN 2019

9H30 : OUVERTURE DE LA SÉANCE
EXAMEN DES RAPPORTS AVEC DÉBATS

- **RAPPORT 201**
CENTRE DE SANTÉ DÉPARTEMENTAL
Bilan 2019 et consolidation
- **RAPPORT 215**
SOUTIEN AUX SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE (SAAD)
Expérimentation d'une mise à disposition de véhicules de service et de matériels
- **RAPPORT 203**
ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MÉDICOSOCIAUX POUR PERSONNES ÂGÉES PERSONNES HANDICAPÉES
Attribution de subventions d'investissement
- **RAPPORT 213**
APPEL À PROJETS EN FAVEUR D'ACTIONS VISANT À PROMOUVOIR L'ACCÈS AUX OFFRES CULTURELLES POUR LES PERSONNES ÂGÉES ET LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP
En lien avec la démarche « territoire 100% inclusif »
- **RAPPORT 205**
DISPOSITIF D'APPUI DÉPARTEMENTAL « PROTECTION DE L'ENFANCE ET HANDICAP »
- **RAPPORT 101**
RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX POUR L'ANNÉE 2019
- **RAPPORT 120**
PERSONNEL DÉPARTEMENTAL
Emplois permanents et transformation de postes
- **RAPPORT 105**
DOMAINE PUBLIC DU DÉPARTEMENT
Acquisition du bâtiment de la Maison départementale des solidarités du Creusot auprès de la Ville

LES RAPPORTS SANS DÉBAT

● RAPPORT 100

ASSEMBLEE DÉPARTEMENTALE ET COMMISSION PERMANENTE
Modification temporaire du lieu des réunions

● RAPPORT 102

DOMAINE PRIVÉ DU DÉPARTEMENT
Acquisition auprès de particuliers d'un ensemble immobilier à Louhans jouxtant le centre d'exploitation

● RAPPORT 103

MOYENS IMMOBILIERS DU DÉPARTEMENT
Subvention d'équipement exceptionnelle / vidéoprotection des collèges à Chalon-sur-Saône

● RAPPORT 104

DOMAINE PUBLIC DU DÉPARTEMENT
Désaffectation et déclassement de l'ancien site DDT situé 2 promenade des Cordeliers à Louhans

● RAPPORT 106

ADHÉSION AU GIP TERRITOIRES NUMÉRIQUES BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

● RAPPORT 107

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'UGAP ET LE DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE

● RAPPORT 108

CONVENTION DE SERVICE RELATIVE À L'UTILISATION DE LA MESSAGERIE INSTANTANÉE « TCHAP »

● RAPPORT 109

INDEMNITÉS DE SINISTRE
Information du Conseil départemental

● RAPPORT 110

REPRÉSENTATION EN JUSTICE
Information du Conseil départemental relative aux contentieux intentés par ou contre le Département

● RAPPORT 111

MARCHÉS, ACCORDS-CADRES ET AVENANTS PASSÉS PAR LE DÉPARTEMENT
Information du Conseil départemental

● RAPPORT 113

OCTROI DE GARANTIE D'EMPRUNT AGENCE France LOCALE Année 2020

● RAPPORT 114

ADMISSION EN NON VALEUR ET REMISES GRACIEUSES

● RAPPORT 119

RÈGLEMENT TEMPS DE TRAVAIL
Incidence de l'indisponibilité physique sur les droits à congés liés au soutien familial

● RAPPORT 202

PROJET TERRITORIAL DES SOLIDARITÉS DU TERRITOIRE D'ACTION SOCIALE (TAS) CHALON LOUHANS
Financement du projet «Création d'une Maison digitale à Pierre-de-Bresse et mise en place d'ateliers numériques» porté par l'Association Tremplin

● RAPPORT 204

ESPACE SAINT-EX D'AUTUN
Changement d'affectation d'une subvention d'investissement

● RAPPORT 206

PRÉVENTION SPÉCIALISÉE - CADRE CONVENTIONNEL DÉPARTEMENTAL 2020-2023
Convention cadre entre le Département de Saône-et-Loire, les communes d'Autun, de Chalon-sur-Saône, de Mâcon. Convention d'objectifs entre le Département de Saône-et-Loire et l'Association Sauvegarde 71.

● RAPPORT 207

CONFÉRENCE DES FINANCEURS DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE
Rapport d'information

● RAPPORT 208

CODIFICATION DU RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL D'AIDE SOCIALE
Volet Autonomie

● RAPPORT 209

APPEL À PROJETS EN FAVEUR DES AIDANTS NON PROFESSIONNELS POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP
Règlement d'intervention pour l'attribution de subventions en faveur d'actions visant le soutien aux aidants non professionnels accompagnant des aidants en situation de handicap

● RAPPORT 210

SOUTIEN AUX PARTICULIERS EMPLOYEURS BÉNÉFICIAIRES DE L'ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE (APA) ET DE LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP (PCH) ET LEURS SALARIÉS
Partenariat avec la Fédération des particuliers employeurs de France (FEPEM) et IPERIA l'Institut - Convention au titre de l'année 2020

● RAPPORT 211

PARTENARIAT AVEC LE SERVICE D'ERGOTHÉRAPIE DE LA MUTUALITÉ FRANÇAISE SAÔNE-ET-LOIRE
Convention de partenariat avec le Mutualité française Saône-et-Loire au titre de l'année 2020

● RAPPORT 212

CENTRES LOCAUX D'INFORMATION ET DE COORDINATION (CLIC)
Évaluation de l'activité 2019 et détermination du financement pour l'année 2020

- **RAPPORT 214**
RÈGLEMENT DU TRANSPORT SCOLAIRE ADAPTÉ POUR LES ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP
Mise à jour pour l'année scolaire 2020-2021
- **RAPPORT 216**
FONDS DÉPARTEMENTAL DE COMPENSATION DU HANDICAP DE SAÔNE-ET-LOIRE (FDCH)
Convention relative au financement et aux modalités d'organisation et de fonctionnement
- **RAPPORT 300**
CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE BOURGOGNE
Partenariat au titre de l'année 2020
- **RAPPORT 301**
PROGRAMME D'ACCÉLÉRATION DES AMÉNAGEMENTS À 2 X 2 VOIES DES RN 70, 79 ET 80 (RCEA)
Avenant n° 3 à la convention financière pour la réalisation des opérations de la 1^{re} phase 2014-2019
- **RAPPORT 303**
TARIFICATION DES PRESTATIONS D'ANALYSES RÉALISÉES PAR AGRIVALYS
- **RAPPORT 304**
CONVENTION INTERRÉGIONALE DE MASSIF CENTRAL 2015-2020 - Modification
- **RAPPORT 308**
ASSOCIATION « LE CANAL DE ROANNE À DIGOIN »
Subvention pour l'ouverture des écluses pour la saison 2020
- **RAPPORT 309**
POLITIQUE AGRICOLE DÉPARTEMENTALE – Action complémentaire 2020 : Plan de lutte contre les ragondins
- **RAPPORT 310**
POLITIQUE AGRICOLE DÉPARTEMENTALE
Actions complémentaires 2020 de la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire
- **RAPPORT 311**
AÉRODROME DE SAINT-YAN
Travaux d'investissement 2020
- **RAPPORT 312**
ROUTE 71 : CONDITIONS D'ACCUEIL ET D'APPROBATION DU PROJET DE CONTRAT DE BAIL PORTANT SUR L'INSTALLATION DES BORNES TACTILES
- **RAPPORT 313**
PARC NATUREL RÉGIONAL DU MORVAN - APPROBATION DU PROJET DE CHARTE 2020-2035
- **RAPPORT 314**
CELLULE DÉPARTEMENTALE D'APPUI À LA MISE EN PLACE DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE
Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens 2020-2022 avec l'Agence régionale de santé
- **RAPPORT 315**
ÉTABLISSEMENT DU PLAN DE CORPS DE RUES SIMPLIFIÉ À L'ÉCHELLE DE LA SAÔNE-ET-LOIRE
Participation du Département
- **RAPPORT 316**
ÉNERGIES RENOUVELABLES
Financement d'un poste de coordonnateur politique climat et appel à projets de l'ADEME
- **RAPPORT 400**
ADHÉSION PASS DÉCOUVERTE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
- **RAPPORT 402**
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « CONSEILS ET ACCOMPAGNEMENT CULTUREL »
1^{re} programmation 2020 et adaptation du règlement d'intervention
- **RAPPORT 404**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE BIBRACTE - Modification des statuts
- **RAPPORT 405**
RENOUVELLEMENT DU LABEL GRAND SITE DE FRANCE - Nouvelle gouvernance, projet d'extension du périmètre et actions en cours
- **RAPPORT 406**
FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES RESTAURANTS SCOLAIRES - CONVENTION DE PARTENARIAT ET SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2020
- **RAPPORT 407**
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES JEUNES – Désignation des personnalités qualifiées pour siéger aux réunions du Conseil départemental des jeunes - Période 2019/2021
- **RAPPORT 408**
CONVENTION DE RURALITÉ
- **RAPPORT 409**
COLLÈGES PUBLICS
Collèges publics – modalités d'accueil d'étudiants stagiaires et d'intervenants allemands dans des logements de fonction
- **RAPPORT 410**
LECTURE PUBLIQUE
Aide à la programmation artistique dans les bibliothèques

ENVIRONNEMENT

RAPPORT 305

PLAN ENVIRONNEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE 2020 - 2030

UN PLAN D' ACTIONS ET DES PROJETS AMBITIEUX

Le **Département s'engage** aujourd'hui dans un plan d'actions ambitieux pour l'environnement. Le Plan environnement du Département de Saône-et-Loire a pour objectif de conduire à un rythme accéléré des actions concrètes et efficaces qui s'adresseront en priorité aux habitants. Les grands axes :

- Préserver et d'économiser l'eau.
- Préserver et valoriser la biodiversité.
- Se déplacer autrement.
- Accompagner la transition énergétique.
- Agir pour un environnement plus sain.

LE PLAN ENVIRONNEMENT DU DÉPARTEMENT, C'EST :

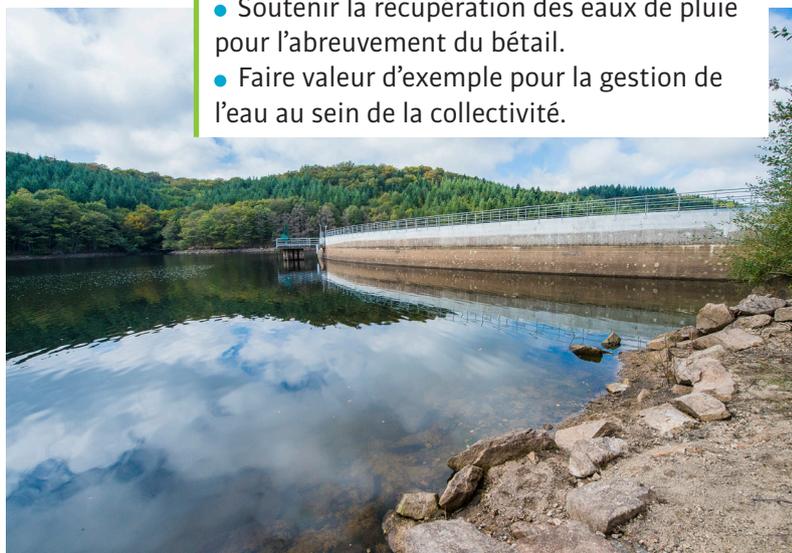


UN PLAN NATURE

- **La plantation de 600 000 arbres** d'ici à 2030.
- **Un nouveau schéma** de préservation, de gestion et d'interprétation des **Espaces naturels sensibles** (ENS) ; multiplier par 10 le nombre d'ENS labellisés d'ici à 2025.
- Expérimenter la **plantation d'espèces favorables aux insectes pollinisateurs et à la biodiversité le long des routes départementales** et sensibiliser le grand public aux enjeux de la préservation de la biodiversité.
- **Multiplier par 6 le nombre d'hectares rendus à la nature** d'ici à 2028.
- Planter **1 arbre pour chaque élève rentrant en sixième** jusqu'en 2025 (5 500 arbres/an).
- **Planter 15 km de haies chaque année pendant 10 ans**, représentant plus de 225 000 €/an investis pour maintenir les services rendus par la nature et les écosystèmes.
- Lancer le concours Agriforêt afin d'**expérimenter l'agroforesterie** en partenariat avec des agriculteurs volontaires.

UNE NOUVELLE POLITIQUE DE L'EAU

- **Impulser une politique ambitieuse et structurelle** pour sécuriser l'alimentation en eau à l'échelle du territoire, avec **plus de 5 M€ investis par an** jusqu'en 2030.
- Rechercher une nouvelle ressource pour couvrir les besoins du secteur de la Loire
- Réaliser deux interconnexions structurantes pour sécuriser un maximum d'utilisateurs.
- S'engager dans un programme de réduction des surfaces imperméabilisées sans plus d'utilité, pour faire face aux épisodes de sécheresse plus fréquents.
- Fournir des kits d'économie d'eau aux ménages défavorisés pour réduire leur consommation et leur facture d'eau.
- Soutenir l'installation de récupérateurs d'eau de pluie pour les particuliers.
- Soutenir la récupération des eaux de pluie pour l'abreuvement du bétail.
- Faire valeur d'exemple pour la gestion de l'eau au sein de la collectivité.



UN PLAN TOUS À VÉLO

- **500 000 € de chèques-vélo de Saône-et-Loire** destinés aux foyers et aux petites entreprises du territoire avec de **500 €** pour l'achat d'un vélo à assistance électrique ou de **200 €** pour l'achat d'un vélo de ville, de facture française.
- Soutenir la **connexion du réseau de voies vertes aux centres-bourgs**, grands équipements et parking relais.
- **Renforcer l'utilisation des voies vertes** pour les déplacements quotidiens.

54 % des actifs occupés du territoire d'études* habitent à moins de cinq kilomètres de leur lieu de travail.

63 % des habitants résident à moins de trois kilomètres d'un ensemble relativement complet de services et de commerces de proximité.

75 % à moins de cinq kilomètres et

29 % à moins d'un kilomètre.

*Communauté urbaine Le Creusot - Montceau-les-Mines, Communauté d'agglomération Le Grand Chalons ; Communautés de communes Sud Côte Chalonnaise et Le Grand Autunois Morvan.



UN PLAN ÉCO-COLLÈGES

- **100 % des collégiens** équipés de **gourdes d'eau durable et réutilisables** en 2021.
- **100 % des collégiens** utilisateurs de **vélos équipés de kit de sécurité** en 2023.
- **100 % des collèges** équipés de matériels **hydroéconomiques** d'ici à 2023.
- **85 % des collèges** consommateurs de **produits locaux** d'ici à 2022.
- **Zéro plastique** dans la **restauration collective** d'ici à 2022.
- **60 % de produits locaux** dans les assiettes d'ici à 2024.
- **10 % des économies d'eau et d'électricité** réalisées à partir des éco-gestes décidés par le Conseil départemental des jeunes, reversées aux écoles de Mayotte dès 2022.
- **3 jardins de pluie** à vocation pédagogique aménagés d'ici à 2026.
- **2/3 du parc des bâtiments** diagnostiqués et rénovés de manière exemplaire d'ici à 2028.
- Engager les démarches pour **faciliter l'installation des jeunes maraîchers** dans le territoire.

DES AIDES À L'ADAPTATION DES LOGEMENTS

- Proposer des dispositifs efficaces qui facilitent le parcours des particuliers.
- Valoriser le montant des aides.
- Permettre au plus grand nombre de propriétaires saône-et-loirien d'être soutenus.
- Créer Qualirénov'71 pour faire germer les projets qualitatifs et la performance énergétique sur le territoire.
- Mettre en place une aide à la décision des petites copropriétés pour accélérer la rénovation des logements.
- Faire travailler les entreprises saône-et-loiriennes certifiées RGE (Reconnu garant de l'environnement) .
- Stimuler la relance économique du territoire nécessaire en raison de la pandémie Covid-19.
- Inciter le recours et la production d'Énergies renouvelables (EnR) pour faire en sorte que ces énergies non-polluantes représentent une part significative des énergies utilisées sur le territoire.
- Proposer une rénovation pérenne et ambitieuse sur le thermique d'hiver, d'été, et la qualité de l'air dans les logements.
- Participer à la revitalisation des centres-bourgs, des centres-villes et des quartiers délaissés.
- Contribuer à l'effort commun de réduction des gaz à effet de serre.

LA SAÔNE-ET-LOIRE, UN DÉPARTEMENT VASTE ET RURAL ORGANISÉ AUTOUR DE 5 AIRES URBAINES

LE BILAN DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENT DU DÉPARTEMENT

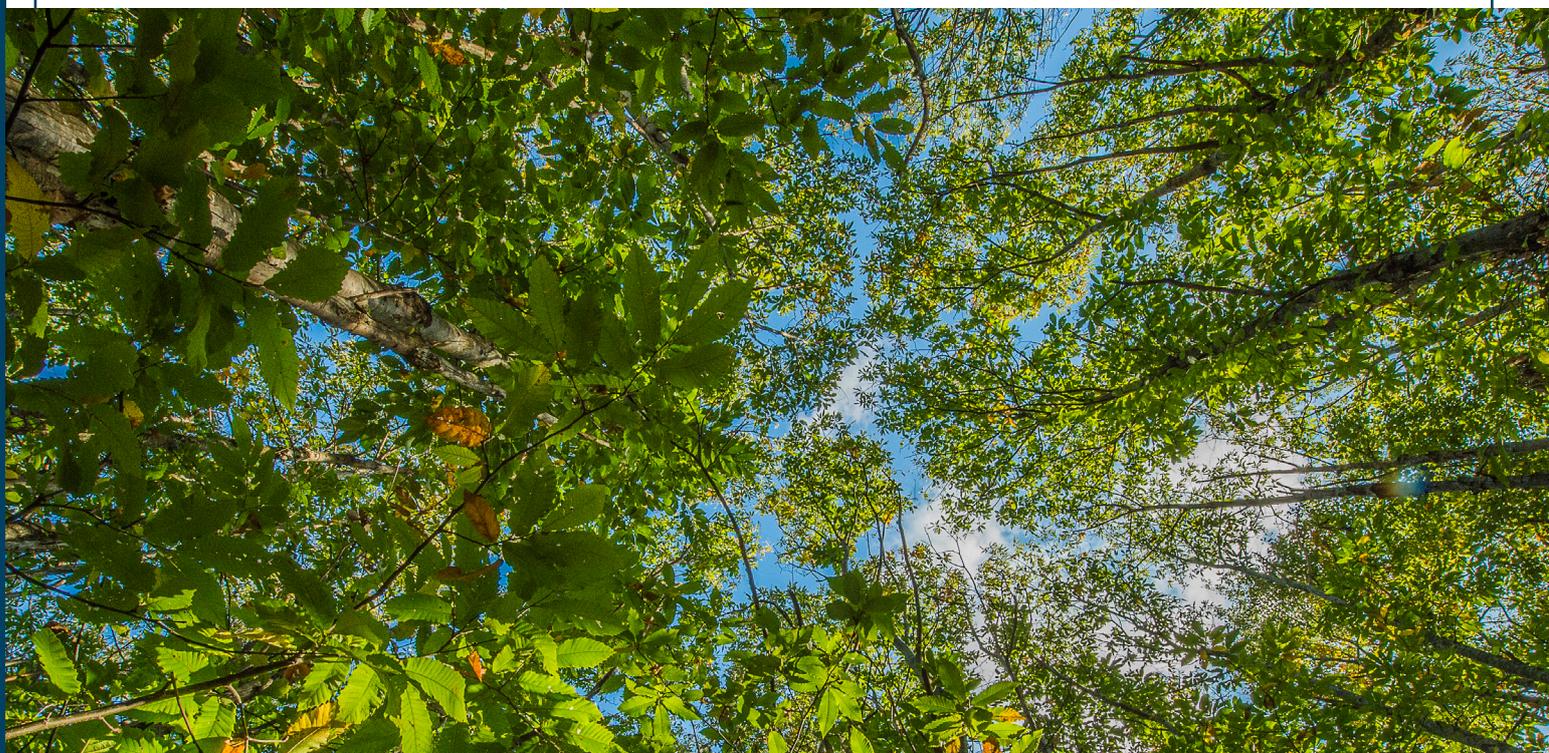
Le Département de Saône-et-Loire agit en faveur de l'environnement à travers la conception et la mise en œuvre de ses politiques publiques et dans le soutien aux projets de territoire. Il fait de la protection de l'environnement chaque jour un nouveau challenge pour s'adapter et s'améliorer en continu.

Plusieurs dossiers emblématiques symbolisent déjà son action :

- Le **zéro phyto** pour lequel il a été pionnier avant que la loi ne l'impose.
- Les **voies vertes** pour inciter aux déplacements doux.
- Des **espaces naturels sensibles** acquis pour conserver les espèces et sensibiliser à l'environnement.
- L'encouragement aux expérimentations avec l'écopâturage par exemple développé au barrage du Pont-du-Roi et plus récemment dans le Chalonnais aux portes de l'A6.
- Le programme **Habiter mieux** pour lutter contre la précarité énergétique dans les logements – aides financières à plus de 4 000 propriétaires occupants
- L'adhésion à la plateforme **Agrilocal** pour favoriser les circuits-courts.
- L'incitation au **tri des déchets** dans les collèges avec leur valorisation via le **compostage**.
- Le changement de **2 000 fenêtres** dans 7 collèges.
- L'utilisation d'une **microcentrale au barrage du Pont du Roi** pour alimenter le réseau électrique local.
- La construction de bâtiments respectueux de l'environnement aux collèges Anne-Frank à Montchanin ou Pasteur à Mâcon ; laboratoire départemental d'analyses.

LE DÉPARTEMENT EXEMPLAIRE

- Participation aux frais d'abonnement pris en charge pour le trajet domicile-travail des agents utilisant un mode de transport public et collectif
- **52 véhicules hybrides et électriques** composent le parc de véhicule de la collectivité.
- **15% de consommation en moins** grâce à des formations d'éco-conduite pour les agents de la direction des réseaux de lecture publique.
- **5 salles de visio-conférence** disponibles pour limiter les déplacements des agents départementaux.
- **116 agents** départementaux en télétravail soit 2,13 tonnes d'équivalent Co2 économisées par an.
- **21 mairies** ont répondu positivement à l'appel du Département pour mettre à disposition des lieux de réunions décentralisées.
- **Remplacement des éclairages** au fur et à mesure des opérations de réhabilitation par des appareillages et lampes basse consommation type **LED**.
- Utilisation de **terminaux informatiques légers** pour les utilisateurs très peu consommateurs d'énergie.
- **Établissement d'un diagnostic** de l'ensemble des installations de **chauffage** des 51 collèges afin d'établir une programmation de modernisation visant à améliorer la performance énergétique.
- Près de **18 000 factures électroniques** reçues au Département depuis le 1^{er} janvier 2017.
- **Réduction de 20% de la consommation de papier** suite à divers projets de dématérialisation.





La loi du 18 juillet 1985 relative à la préservation de la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels, aujourd'hui inscrite dans le Code de l'urbanisme sous l'article L142, donne compétence aux Départements pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles (ENS) par le biais du **Schéma départemental des espaces naturels sensibles**.

Dans le cadre de la protection et de la valorisation des espaces naturels, ce schéma a permis au Département d'acquiescer **8 espaces naturels sensibles** officialisés lors de l'Assemblée départementale du 20 juin 2019 : 3 sont protégés, gérés et valorisés (cela représente un investissement de 190 000 € pour le Département) et 5 sont en cours d'étude.

Conscient des évolutions de son territoire et fort de l'expérience acquise ces dernières années, le Département souhaite **poursuivre sa dynamique en faveur de la préservation des espaces naturels** et de leur ouverture

maîtrisée au public avec un nouveau schéma qui s'articulera autour de 2 objectifs :

- la préservation du patrimoine départemental (sites, habitats, espèces) ;
- la sensibilisation aux enjeux de la politique des espaces naturels sensibles.

L'ambition de ces nouvelles orientations sera de maintenir et **développer la démarche départementale de préservation des espaces naturels, de diversifier son offre de découverte auprès du public, de créer un réseau d'espaces naturels de qualité**, diversifié tant en type de milieux, qu'en répartition géographique dans l'ensemble de la Saône-et-Loire. Ce réseau s'appuiera par ailleurs sur des points touristiques départementaux (par exemple les voies vertes) afin de renforcer l'attrait et le dynamisme de ces sites. Encourager les porteurs de projets à valoriser, développer et aménager de nouveaux sites de qualité permettra au Département de répondre au mieux à ces objectifs.

LES ESPACES NATURELS SENSIBLES DANS LE TERRITOIRE

3 ESPACES NATURELS SENSIBLES :

- le marais de Montceaux-l'Etoile
- l'étang de Pontoux
- la Lande de Nancelle

LES PROJETS D'ESPACES NATURELS SENSIBLES

- **Marais de Massilly** : Zone humide en cours d'étude dans la perspective de protéger ce milieu et de l'aménager pour permettre sa découverte.
- **Prairies de Saôneor** : Dans le cadre d'une compensation de travaux dans le chalonnais, un parcours pédagogique est envisagé dans une zone humide départementale.
- **Autour des grottes d'Azé** : Compte-tenu des intérêts écologiques et géologiques du secteur, des travaux de « renaturation » de la rivière La Mouge à proximité

sont envisagés ainsi que l'aménagement d'une zone de découverte complémentaire aux grottes.

- **Forêt de la Ravière à Uchon** : Réflexion à la demande de la commune quant à l'instauration d'une zone de préemption au titre des ENS pour les parcelles concernées. Cette forêt a été classée « ENS » en préalable à cette éventuelle instauration.
- **Zone naturelle en bordure de Saône à Tournus** : Zone humide partiellement inondable typique de bord de rivière, ce site aura vocation à être protégé et aménagé pour permettre sa découverte par le public.
- **Zone sud du Pont du roi** : Propriétaire de l'ensemble de la retenue d'eau, le Département prévoit de valoriser, via un parcours de découverte, le secteur humide sud du plan d'eau.



Faisant le constat d'un contexte d'épisodes récurrents de sécheresse, le Département de Saône-et-Loire va mettre en œuvre un **plan eau en faveur de l'agriculture afin de réduire la vulnérabilité de ce secteur à un risque accru de manque d'eau**. Ce plan départemental nouveau et stratégique, de soutien à l'agriculture face à la sécheresse, propose des actions favorisant l'accès à l'eau pour l'ensemble des exploitations de Saône-et-Loire.

Cette action s'inscrit dans le Plan Environnement sur l'axe de la préservation et de l'économie d'eau. Le Département souhaite ainsi, se doter de moyens, afin d'être proactif sur le sujet aux côtés de ses partenaires, les chambres consulaires et des collectivités.

CE PLAN EAU CONSISTE À :

- Une aide globale de 40 % pour l'ensemble des dossiers éligibles.
- Participer au nouveau dispositif voté par la Région en avril dernier avec une aide à hauteur de 20 % sur le montant des dépenses éligibles.

La Région sera le guichet unique concernant le dépôt et l'instruction des dossiers.

Concernant les dispositifs de stockage et de traitement des eaux pluviales pour l'abreuvement du bétail, le Département s'associe à la Région Bourgogne Franche-Comté et propose une subvention pour soutenir ces investissements au sein des exploitations.

- Le taux d'aide conjoint de la Région et du Département est de 40 % à raison de 20 % chacun
- Le plafond des dépenses subventionnables est de 50 000 € HT
- + 10 000 € pour la création de citernes enterrées.

Peuvent y prétendre les exploitants agricoles exerçant une activité primaire d'élevage dont l'exploitation est en Saône-et-Loire et qui font un investissement* de plus de 2 000 € HT.

*Investissements matériels : systèmes de récupération d'eau de pluie, citernes mobile/tonnes à eau couplées à la création d'un stockage (sauf pour les CUMA) ; systèmes de traitement de l'eau répondant aux normes sanitaires ; systèmes de pré-filtration (en amont des systèmes de stockage d'eaux de pluie) ; dispositifs de reminéralisation à l'exclusion des consommables ; rénovation des citernes privatives existantes ; installation de systèmes de traitement sur citernes existantes.

*Investissements immatériels : études préalables avec choix du prestataire, uniquement liées à un investissement éligible au dispositif

La demande doit être déposée sur la plateforme régionale « OLGA » jusqu'au 31 octobre.

TOURISME, PATRIMOINE, CULTURE

RAPPORT 306

ENJEUX ET STRATÉGIES EN FAVEUR DE LA FILIÈRE ÉQUINE

La filière équine en Saône-et-Loire jouit d'une position particulière au sein de la région Bourgogne-Franche-Comté. Avec la création en juin 2017 du Groupement d'intérêt public Équivalée - Haras national de Cluny porté par le Département de Saône-et-Loire, l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) et la ville de Cluny, le Département a confirmé son souhait de pérenniser et de professionnaliser au sein de son territoire une structure reconnue pour faire rayonner au niveau international les différentes attributions du monde équestre : sport, enseignement, culture et patrimoine.

LE PLAN S'ORGANISE AUTOUR DE 5 AXES :

- Agriculture (élevage, dont chevaux de course)
- Sports (centres équestres, courses, sports de nature)
- Solidarités (handicap et publics fragiles)
- Développement du territoire
- Attractivité (tourisme, spectacles, patrimoine « écuries de Saint-Hugues », etc.).

Et se déclinera à travers de grandes actions :

- Passeports équitations (primaires et collégiens)
- Aides départementales aux écoles de sport
- Événements à Cluny, notamment
- Aide aux structures hébergeant des cavaliers
- Audit des 3 hippodromes et leurs écosystèmes pour lancer un plan d'actions
- Terres de jeux 2024 à Chaintré
- Renforcer le GIP Équivalée (animateur départemental)
- Journées Madame d'Artagnan

AVEC UNE NOUVELLE GOUVERNANCE :

Afin de renforcer la cohésion et le suivi des actions et d'assurer l'interface avec les acteurs de la filière, le Département crée une commission chargée de proposer les actions à soutenir dans chaque domaine, de fixer les critères d'attribution des aides allouées et d'en évaluer les retombées, et de nommer un animateur interne spécialiste du domaine équestre identifié au sein du GIP Équivalée - Haras national de Cluny.

Cette commission sera le guichet unique du Département pour toutes les demandes des acteurs de la filière équine.



LA FILIÈRE ÉQUINE EN SAÔNE-ET-LOIRE LEADER RÉGIONAL DANS DE NOMBREUX DOMAINES

+ DE 10 000

ÉQUIDÉS

SOIT 27 % DU CHEPTEL RÉGIONAL

5 658

LICENCIÉS

SOIT 19 % DES

LICENCIÉS

RÉGIONAUX



111

CENTRES ÉQUESTRES

SOIT 21 % DES CENTRES ÉQUESTRES RÉGIONAUX



683

ÉLEVAGES ÉQUESTRES

DONT 384 NAISSEURS, SOIT 27 % DES ÉLEVAGES RÉGIONAUX ET 1 297 JUMENTS MISES À LA REPRODUCTION, SOIT 23 % AU NIVEAU RÉGIONAL

3

INFRASTRUCTURES

DÉDIÉES AUX COURSES SUR 5 HIPPODROMES RÉGIONAUX, ASSURANT 86 % DES COURSES HIPPIQUES, DONT 2 HIPPODROMES MAJEURS À PARAY-LE-MONIAL ET CLUNY) ET 2 PÔLES DE COMPÉTITION SPORTIVE D'ENVERGURE NATIONALE ET INTERNATIONALE À MÂCON-CHAINTRÉ ET CLUNY (ACCUEILLANT CHACUN ENTRE 25 ET 30 MANIFESTATIONS SPORTIVES MAJEURES PAR AN, SOIT LA MOITIÉ DES MANIFESTATIONS ORGANISÉES EN SAÔNE-ET-LOIRE).

Les conditions exceptionnelles dues à la crise sanitaire ont imposé d'adapter la programmation dans les sites culturels départementaux : certains événements prévus au printemps 2020 ont été reportés, voire annulés, d'autres ont été reconfigurés pour tenir compte des consignes nationales, notamment via le canal numérique (réseaux sociaux, sites, etc.).

Une nouvelle programmation, une cinquantaine d'événements au total, est néanmoins prévue sur le thème de « l'imaginaire » dans l'ensemble des sites départementaux.



DANS L'ENSEMBLE DES BIBLIOTHÈQUES DU RÉSEAU DE LA BDSL

- Un projet itinérance dans les bibliothèques de Messey-sur-Grosne, Chalon-sur-Saône et Tournus avec le festival Alternalivres pour mettre à l'honneur Boris Vian.
- Une série de projections / rencontres / débats dans le cadre du Mois du film documentaire en novembre.
- Une programmation en extérieur pour un public familial autour du livre jeunesse le 11 juillet et les Journées du patrimoine le 19 septembre avec la braderie annuelle d'ouvrages à la BDSL de Charnay-lès-Mâcon.

AU MUSÉE DE PRÉHISTOIRE DE SOLUTRÉ

au sein du Grand Site de France Solutré Pouilly Vergisson

- « Animaux disparus, enquête à l'Âge de glace » du 15 juillet 2020 au 16 mai 2021.

AU GRAND SITE DE FRANCE SOLUTRÉ-POUILLY-VERGISSON

- L'Agenda en fête pour vivre pleinement l'univers du Grand site (animations, activités et spectacles).
- Des expériences au Musée de préhistoire et dans la Maison du Grand Site, mais aussi en extérieur.

AU CENTRE EDEN

- Exposition temporaire « Bêtises et balivernes, idées reçues sur la nature ».
- Exposition permanente dans l'espace muséographique avec des écrans tactiles pour une découverte interactive et ludique des espaces. La salle d'exposition permanente entièrement réaménagée permettra de découvrir la rivière Seille avec des vidéos aériennes et animations interactives.

AU LAB71

- Une nouveauté avec l'Escape Game installé dans un container maritime entièrement scénarisé pour plonger les visiteurs dans un univers futuriste.
- Une exposition temporaire « Bouge ton corps », réalisée par le Forum départemental des sciences.
- La Fête de la science, du 3 au 9 octobre, seul village des sciences identifié en Saône-et-Loire pour cet événement national.

AU MUSÉE DU COMPAGNONNAGE

Pierre-François Guillon

- « La beauté est fragile », œuvres du sculpteur verrier Jean Gazdac – créations en pâte de cristal à partir d'outils et d'objets du quotidien du 15 juin au 14 décembre 2020.

AUX GROTTES D'AZÉ

- Un nouveau bâtiment d'accueil avec un espace accueil-boutique et une salle d'interprétation du site.
- Des visites théâtralisées, des animations et des ateliers pour tous.
- Des ateliers pour les écoliers en extérieur ou dans la grande salle pédagogique, modulable en salle d'exposition temporaire l'été.

AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

- Dès la rentrée scolaire 2020-2021 un projet d'éducation artistique et culturelle sur le thème « Histoire, histoires » en partenariat avec des professionnels d'horizons différents.



RAPPORT 403

AIDE À LA RESTAURATION DU PATRIMOINE PRIVÉ – CRÉATION D'UN NOUVEAU DISPOSITIF

Afin de renforcer l'attractivité patrimoniale, culturelle et touristique du territoire, améliorer l'état des bâtiments et la qualité du cadre de vie, et faire du patrimoine local un outil de connaissance, de développement et de vitalité de la Saône-et-Loire, le Département prévoit un nouveau dispositif qui s'inscrit dans cette ambition de valoriser le patrimoine remarquable et d'accroître l'attractivité de la Saône-et-Loire.

En 2019, près de 500 000 euros ont été attribués pour la réalisation d'une trentaine de projets. Il apparaît aujourd'hui nécessaire d'élargir le soutien financier aux projets de restauration patrimoniale immobilière portés par des propriétaires privés.

Les dossiers seront soumis à des critères d'éligibilité portant sur :

- La nature juridique et la situation du propriétaire.
- La localisation du bien, en Saône-et-Loire et visible depuis la voie publique.
- La qualité du bien, protégé au titre des monuments historiques ou situés dans des secteurs patrimoniaux labellisés (villes et pays d'art et d'histoire, sites patrimoniaux remarquables, Grand Site de France, etc.).
- Le type de travaux (restauration ou préservation de l'existant).
- L'objet de la démarche.

Les dossiers sont à déposer avant le 1^{er} septembre et seront soumis à l'avis d'une commission ad hoc présidée par Hervé Reynaud, conseiller départemental délégué à la culture et au patrimoine.

FINANCES

RAPPORT 116

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : LA BONNE GESTION SE POURSUIT

Reflet de la bonne gestion du Département par la majorité actuelle, le compte administratif confirme une nouvelle fois :

- La **maîtrise des dépenses de fonctionnement** de la collectivité (respect des 1,2% du contrat Cahors). Le résultat de l'exercice 2019 (30,7 M€) est stable par rapport à 2018 (31 M€).
- La sincérité de ses précisions par des **taux d'exécution au plus proche des 100%**.
- Le maintien d'un **autofinancement élevé**. Le fonds de roulement du budget principal a augmenté entre 2018 et 2019 de 16 à 23 M€, permettant ainsi au Département de mieux aborder la période d'incertitude de l'année 2020
- La continuité de sa stratégie ambitieuse d'investissement : augmentation de 17% des dépenses d'investissement du budget principal (117 M€ en 2019 pour 88 M€ en 2018).

Le Département tient ainsi ses engagements :

- Pas d'augmentation d'impôts.
- Maîtrise de l'endettement.
- Hausse des investissements.

La capacité de désendettement a permis de répondre aux besoins urgents et de financer le plan de soutien exceptionnel de 50 M€.

Ce budget 2019 a permis par exemple :

- La poursuite du centre de santé départemental.
- La construction de l'Ehpad de Viré.
- Une nouvelle convention avec le SDIS.
- L'aide aux sports multipliée par 2.
- Le remboursement des 5 EPCI pour le déploiement du THD...

RAPPORT 112

BUDGET DÉPARTEMENTAL 2020 – DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°2

La décision modification n°2 permet **d'adapter et d'ajuster** le budget en fonction des évolutions du mandat, de l'actualité, et s'inscrit dans la continuité de la décision modificative n°1 du plan de soutien de 50 M€ votée à l'unanimité lors de l'Assemblée départementale du 14 mai 2020.

La DM2 **intègre la perte de recettes de fonctionnement** liée entre autres à une forte baisse des droits de mutation

à titre onéreux (taxe sur la vente de biens immobiliers) **et l'augmentation des dépenses de fonctionnement** (hausse des allocations RSA, CESU, etc.).

Côté investissement, des recettes supplémentaires et une baisse des dépenses conforte le Département dans sa capacité à maintenir les investissements.



Le Département entend tout mettre en œuvre pour éviter autant que possible qu'à la crise sanitaire succède une crise économique et sociale.

Ainsi, pour compenser la diminution des offres d'apprentissage dans les entreprises et aider les jeunes qui doivent faire face à des difficultés grandissantes, le Département a décidé de recruter 28 apprentis supplémentaires, ce qui porte donc à 50 le nombre d'apprentis qui seront accueillis par la collectivité départementale à la rentrée scolaire 2020/2021.

- L'apprentissage est un mode d'insertion professionnelle reconnu comme filière de formation professionnelle au même titre que l'enseignement technologique secondaire et supérieur.
- Le contrat d'apprentissage est signé pour une durée de 1 à 3 ans.

- L'apprenti est âgé de 16 à 30 ans.
- Il n'y a pas d'âge limite pour l'apprenti reconnu travailleur handicapé.
- La formation, sanctionnée par un diplôme, est rémunérée selon un pourcentage du SMIC en fonction de l'âge de l'apprenti et de sa progression dans le cycle de formation. En ouvrant ses métiers à l'apprentissage, le Département répond à plusieurs objectifs dont celui de valoriser cette voie à sa juste valeur.

Dans ce rapport, il est aussi question d'ajuster les besoins en personnel, en recrutant, de manière pérenne et temporaire, ou en transformant des postes : **24 postes seront créés ; 10 autres de manière temporaire.**

SANTÉ, SOLIDARITÉS

RAPPORT 201

CENTRE DE SANTE DÉPARTEMENTAL BILAN 2019 ET PERSPECTIVES 2020

LE BILAN

La Saône-et-Loire devait faire face depuis de nombreuses années à la problématique de la démographie médicale avec une densité en médecins généralistes nettement inférieure aux densités régionale et nationale. En 2016, la situation était de plus en plus préoccupante, au regard du nombre de départs à la retraite non compensés par de nouvelles installations. De 2007 à 2016, la Saône-et-Loire a enregistré une baisse de ses effectifs en médecins généralistes de 11%.

En juin 2017, pour faire face à ce défi majeur lié à la démographie médicale et aux limites des dispositifs incitatifs, le Département de Saône-et-Loire a expérimenté la création d'un centre de santé à l'échelle de son territoire.

Un peu plus de deux ans après l'ouverture du premier centre de santé territorial à Digoin en février 2018, les objectifs fixés pour le centre de santé départemental ont largement été dépassés avec **55 médecins généralistes recrutés et 24 lieux de consultations** qui maillent l'ensemble de la Saône-et-Loire.

LE CENTRE DE SANTÉ EN CHIFFRES AUJOURD'HUI

75 % DES HABITANTS SE SITUENT
À MOINS DE 15 MINUTES D'UN LIEU DE
CONSULTATIONS DU CENTRE DE SANTÉ

55
MÉDECINS
GÉNÉRALISTES
RECRUTÉS



120 000
CONSULTATIONS
RÉALISÉES

15 000
DÉCLARATIONS DE
MÉDECINS TRAITANTS

15
ASSISTANTES

En parallèle, l'activité du centre de santé départemental s'est développée pour des publics spécifiques, auprès de patients relevant des structures départementales.

- Avec des consultations auprès des enfants de 0 à 6 ans relevant de la Protection maternelle et infantile (PMI) dans les territoires d'Autun, Montceau-les-Mines, Montchanin, le Creusot et Digoin.

EN 2019

- **377 heures de consultations.**

Avec des bilans de santé périodiques des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance dans le territoire de Chalon-sur-Saône pour l'instant.

- **206 heures de consultations de 120 enfants confiés.**

En participant à l'évaluation médicale des personnes handicapées qui sollicitent les aides attribuées par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

- **244 heures de vacations.**

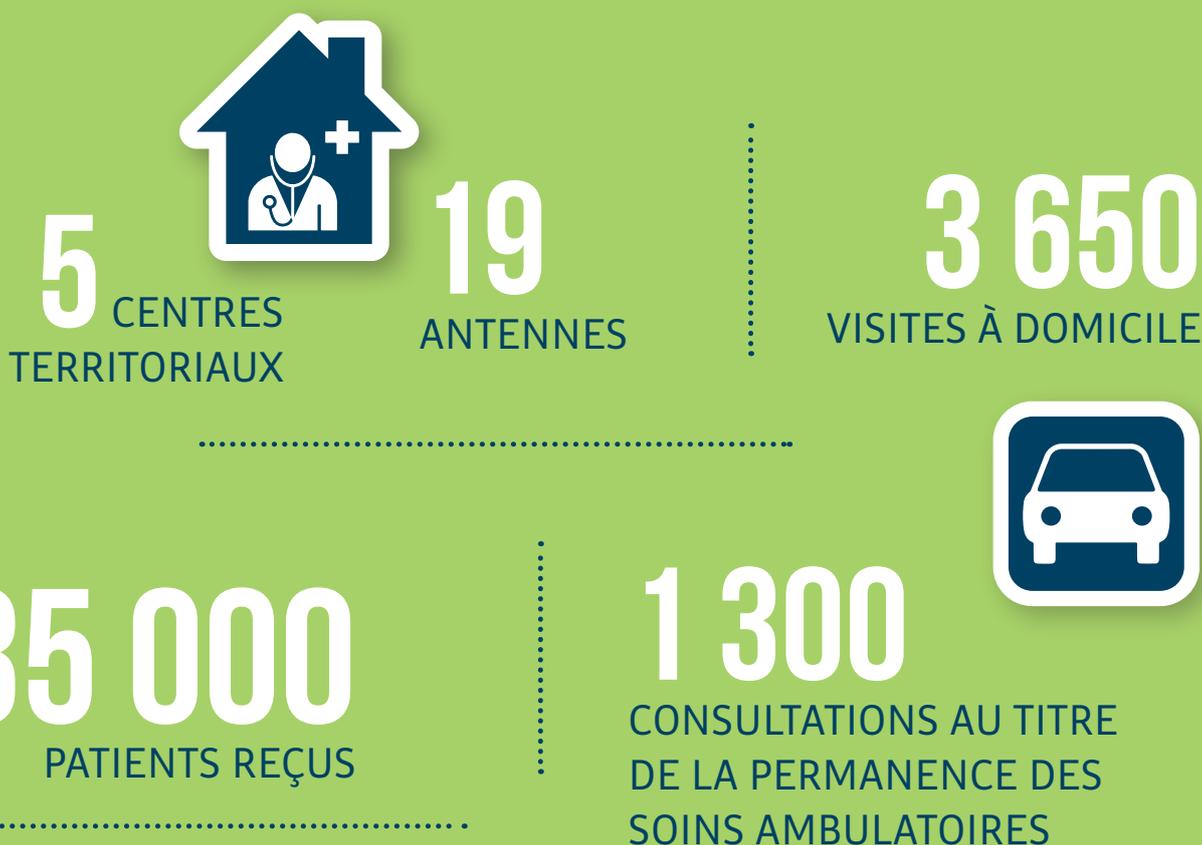
Avec des interventions auprès de résidents de structures médico-sociales, en complémentarité avec les médecins généralistes libéraux.

- **Consultations dans 14 établissements pour personnes âgées** (EHPAD, petites unités de vie et résidences autonomie) ; dans 1 groupement de coopération sanitaire d'hospitalisation à domicile et pour l'association les Papillons Blancs.

- **Le recrutement de 3 infirmiers en éducation thérapeutique** via le dispositif Asalée pour accompagner les médecins dans le suivi des maladies chroniques dans les centres territoriaux de Mâcon, Chalon-sur-Saône et Montceau-les-Mines.

- **L'adaptation en urgence** pendant la période de crise sanitaire avec la création de 4 structures dédiées aux patients du Covid-19 à Digoin, Montceau-les-Mines, Chauffailles ou encore Le Creusot, pour des consultations conjointes avec les médecins libéraux.

- Dans le contexte de crise épidémique, le centre de santé départemental s'est mobilisé en urgence afin d'assurer la sécurité et la continuité des soins des patients et des soignants. La **téléconsultation** qui devait être **opérationnelle** au cours du deuxième semestre 2020 l'est finalement **depuis début avril** dans l'ensemble des centres de santé territoriaux. 530 téléconsultations ont été réalisées en avril 2020.



RAPPORT 215

50 VÉHICULES POUR LES INTERVENANTS DES SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE (SAAD)

Face au récent constat concernant les services à domicile :

- la **difficulté à recruter** des intervenants : 60 000 postes non pourvus aujourd'hui en France et 200 000 à renouveler du fait des départs à la retraite et **d'un turnover important**
- le **manque d'attractivité de ces métiers** : salaires peu élevés, déplacements coûteux, etc.

le Département a décidé de **doter d'un véhicule les intervenants qui en ont le plus besoin** pour leur permettre de continuer d'exercer leur mission tout en assurant de meilleures conditions pour le faire.

- **Ainsi, à titre expérimental, 50 véhicules seront mis à disposition des services d'aide à domicile (SAAD) pour les salariés susceptibles d'en bénéficier pour 5 ans**

UN SAC À DOS « AIDE À DOMICILIE » OFFERT PAR LE DÉPARTEMENT

Les salariés des SAAD vont également recevoir un sac à dos offert par le Département de Saône-et-Loire. Conçu et distribué par la société Alter Eco Santé, il a pour but de faciliter le quotidien des patients/aidés et des soignants/aidants.

Chaque kit contient un drap de transfert, deux sangles, une ceinture de transfert, un appui tibial anti adduction/abduction et un disque pivotant souple. Utilisées seules ou en combinaison, ces aides répondent à diverses problématiques rencontrées chaque jour par les aidants : pour mobiliser et rehausser au lit, transférer et positionner au fauteuil, accompagner la station debout tout en préservant le dos de l'aidant et en garantissant l'hygiène des bénéficiaires.

Par ailleurs, une application Mobile A Dom', à laquelle chaque bénéficiaire du sac à dos a accès, vient compléter ce dispositif. Développée avec des professionnels du soin, elle propose des aides techniques adaptées.

LE MAINTIEN À DOMICILE : UNE PRIORITÉ

Le Département de Saône-et-Loire a fait du maintien à domicile une de ses priorités depuis 2015. Afin de permettre au plus grand nombre de pouvoir rester le plus longtemps possible à la maison, plusieurs actions ont été mises en place, notamment :

- le recours aux nouveaux types d'aides (soutien aux aidants avec l'aide au répit ou le relais en cas d'hospitalisation de l'aidant).
- des actions de prévention pour les personnes à domicile dans le cadre de la Conférence des financeurs de la perte d'autonomie (CFPPA).
- une revalorisation de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) et de la Prestation de compensation du handicap (PCH).

APPUI DÉPARTEMENTAL PROTECTION DE L'ENFANCE ET HANDICAP

Les jeunes confiés au Département relèvent de plusieurs institutions dont aucune, seule, ne peut assumer la prise en charge, la grande majorité des jeunes relevant en effet d'un accompagnement au titre du handicap. Les solutions interinstitutionnelles, se développent mais atteignent rapidement leurs limites. Aussi, pour répondre aux missions de protection de l'enfance du département, des solutions atypiques se sont développées, mais peu efficace au plan éducatif et très onéreuses.

Pour mettre en place des prises en charge plus qualitatives et moins coûteuses, il s'agit de créer une synergie contributive avec toutes les institutions et les acteurs concernés. **Cette démarche s'inscrit dans la « stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2019-2022 » initiée par le secrétaire d'État, Adrien Taquet, et dans son appel à projet lié pour lequel le Département a été retenu.** Un contrat d'engagement mutuel entre l'État et les 30 Départements choisis, dont la Saône-et-Loire, est en cours.

LE PROJET DU DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE

- Une équipe mobile de 9 agents spécialisés dans l'éducation ou le soin, localisée à Chalon-sur-Saône, Montceau-les-Mines et Mâcon, interviendra en soutien des établissements et des assistants familiaux du département.

- Une quarantaine de mineurs confiés à l'aide sociale à l'enfance, majoritairement des adolescents, présentant des troubles massifs du comportement pourront ainsi être accompagnés au plus près de leurs projets spécifiques en stabilisant leurs parcours.

- Outre l'accompagnement des jeunes, de leur famille et des professionnels, cette équipe mobile interviendra également en partenariat étroit avec les dispositifs de droit commun et notamment avec les équipes médicales pédopsychiatriques du CHS de Sevrey dans le cadre du contrat territorial de santé mentale.

Ce projet a été cité en exemple par le document ministériel dans l'axe « créer des dispositifs d'intervention adaptés aux problématiques croisées de protection de l'enfance et de handicap ».

Pour le concrétiser, une convention quadripartite est signée entre le Département, l'ARS, le Prado et la Mutualité française.

FINANCEMENT

- 150 000 € par le Département de Saône-et-Loire
- 300 000 € de l'Agence Régionale de Santé

LE CREUSOT

APPEL À PROJETS POUR PROMOUVOIR LES OFFRES CULTURELLES POUR LES PERSONNES ÂGÉES ET LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP DÉMARCHE TERRITOIRE 100% INCLUSIF

Attaché aux besoins et à la considération des personnes âgées ou en situation de handicap, le Département de Saône-et-Loire s'engage encore plus avec la démarche « **Territoire 100% inclusif** ». L'enjeu étant d'adapter la société à toutes les personnes et, de **faire en sorte que le handicap, ou la perte d'autonomie, ne soit plus un frein** pour accéder à la scolarisation, aux soins, aux droits, à l'emploi, à la vie citoyenne, au sport et à la culture.

Afin de développer ses actions, le Département lance un **appel à projets à tous les acteurs culturels qui pourront proposer des offres de droit commun accessibles aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap.**

Les projets pourront être proposés par toute personne morale de droit public ou de droit privé à but non lucratif, œuvrant dans le champ de la culture : associations, communes ou intercommunalités, centres communaux ou intercommunaux d'action sociale (CCAS ou CIAS), établissements publics, compagnies.

Les demandes sont à formuler sur papier libre ou par courriel, assorties des pièces et documents listés dans le règlement intérieur avant le 15 septembre 2020.

Pour cette année, une enveloppe de 20 000 € a été votée dans le cadre du budget 2020 en faveur de cet appel à projet.



DANS LES TERRITOIRES

SAINT-YAN

RAPPORT 317

AÉROPORT DE SAINT-YAN - FINANCEMENT DE LA RÉNOVATION DE LA PISTE



Au regard des enjeux de pérennité de la plateforme qui regroupe 150 élèves pilotes à l'ENAC et une centaine d'emplois sur cette base de vie, et de la mobilisation des crédits d'Etat en 2020, le Département de Saône-et-Loire apporte au Syndicat mixte Saint Yan Air'Business (SYAB) une contribution identique de 2.8 M€, sous la forme d'une contribution exceptionnelle d'investissement, à parité

avec la Région Bourgogne Franche-Comté.

Cette contribution, conjuguée avec celle de la Région Bourgogne Franche-Comté en qualité de membre du SYAB devra permettre de constituer la part d'autofinancement du SYAB, sans sollicitation des autres membres du Syndicat.

LE CREUSOT

RAPPORT 105

DOMAINE PUBLIC DU DÉPARTEMENT – ACQUISITION DU BÂTIMENT DE LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS DU CREUSOT

Le Département de Saône-et-Loire est locataire de 79,20% du bâtiment de l'actuelle Maison départementale des solidarités (MDS) du Creusot suivant la convention du 23 septembre 1980 avec la Ville du Creusot, propriétaire.

Si la mise à disposition s'établit à titre gratuit, le Département doit s'acquitter de 79,20% des charges comprenant les charges de fluides, l'entretien des locaux, et le financement du poste de chargé d'accueil-standard-conciergerie soit un coût entre 75 000 € et 95 000 € annuels. Le reste des locaux étant utilisé par la Ville pour le restaurant scolaire et des associations.

Depuis de nombreuses années, l'usage de ce bâtiment montre des failles en matière d'isolation thermique et phonique. Aussi, après plusieurs hypothèses, il apparaît opportun de conserver la MDS à l'emplacement actuel, bien repéré par les usagers, et de procéder à une réfection d'ensemble du bâtiment.

Les échanges en cours avec la Ville du Creusot permettent d'envisager une cession à 50 % de la valeur estimée par le service des Domaines, soit 240 500 €, prenant en compte le cofinancement initial du Département sur ce bâtiment d'une superficie au sol de 3 124 m².

PIERRE-DE-BRESSE

RAPPORT 202

FINANCEMENT DU PROJET DE CRÉATION D'UNE MAISON DIGITALE À PIERRE-DE-BRESSE ET MISE EN PLACE D'ATELIERS NUMÉRIQUES PORTÉS PAR L'ASSOCIATION TREMPLIN

L'Association Tremplin (insertion par l'activité économique) à Pierre-de-Bresse propose diverses actions d'insertion par l'activité économique.

- un atelier d'insertion axé sur le travail du bois et la couture.
- des ateliers numériques itinérants en Bresse et dans la périphérie de l'agglomération chalonnaise.

En parallèle, le Territoire d'action sociale de Chalon Louhans a mis en place un réseau d'inclusion numérique

avec le concours de l'Association « We Tech Care » pour faire émerger des projets d'ateliers d'inclusion numérique afin d'aider les personnes en difficulté à se familiariser avec les différents outils et ainsi, lutter contre la fracture numérique.

Dans une logique d'œuvrer ensemble pour les habitants de ce territoire, l'Association Tremplin co-animera le réseau d'inclusion numérique en contrepartie de la participation financière de 7 000 € du Département.

DIGOIN

RAPPORT 308

SUBVENTION À L'ASSOCIATION « LE CANAL DE ROANNE À DIGOIN » POUR L'OUVERTURE DES ÉCLUSES - SAISON 2020

L'Association Le canal de Roanne à Digoin constitue un vecteur d'attractivité qui présente un enjeu touristique déterminant pour le Département.

Ouvrage d'art majeur, ce site historique concourt à l'identité du patrimoine territorial. Conscient des ressources et de l'attractivité émanant de cette voie navigable, l'ensemble des collectivités impliquées (Départements de la Saône-et-Loire, de la Loire, de l'Allier, et 6 Établissements publics de coopération intercommunale en collaboration - communautés de communes de Charlieu-Belmont ; Semur-en-Brionnais ;

Marcigny ; Entre'Allier Besbre et Loire ; Le Grand Charolais et la communauté d'agglomération du Roannais -) et avec les Voies navigables de France travaillent pour assurer la continuité de la navigation fluviale et se partagent les besoins financiers de l'association.

Aussi pour le recrutement de saisonniers nécessaires à l'ouverture des écluses en période estivale 2020, le Département de Saône-et-Loire accorde une subvention de 3 778 €.



+ DE 3 M€ D'INVESTISSEMENTS POUR LES PERSONNES ÂGÉES ET PERSONNES HANDICAPÉES

300 000 € pour la restructuration du 4^e étage de l'Ehpad La Demi-Lune de la Résidence départementale du Creusot

1 175 000 € pour la restructuration de l'Ehpad Charles Borgeot à Pierre-de-Bresse

550 000 € pour la restructuration du bâtiment « La Roseraie » au Centre hospitalier de Paray-le-Monial

720 000 € pour la création d'une Petite unité de vie à Broye

59 066 € pour la réhabilitation intérieure de la cuisine et de la lingerie de l'Ehpad Intercommunal Sennecey-le-Grand - Saint-Ambreuil

30 000 € pour les études pour mise aux normes accessibilité de l'Ehpad La Providence annexé au Centre hospitalier de Mâcon

750 000 € pour la restructuration du foyer de vie - foyer d'accueil médicalisé gérés par l'UGECAM à Charnay-lès-Mâcon.

« J'VEUX DU LOCAL »

Le Département s'implique fortement dans une politique de développement des circuits alimentaires de proximité. Cette démarche est un des leviers qui répond aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

La Chambre d'agriculture avec le soutien du Département, a créé en octobre 2019 la plateforme « J'veux du local » tendant à rendre plus accessible et mieux identifier l'offre alimentaire de proximité pour les consommateurs du territoire.

Dans le contexte de crise sanitaire liée au Covid-19 et afin de permettre aux producteurs de continuer à trouver des exutoires commerciaux, inciter des personnes à se tourner vers un approvisionnement local, la Chambre d'agriculture souhaite renforcer la communication autour de ce site qui répertorie et géolocalise l'ensemble des professionnels de l'alimentation de proximité.

Dans ce cadre, le Département lui attribue une subvention de 7 000 €.



« PROJET VITILAB, lieu d'expérimentations dédié à la viticulture »

La Chambre d'agriculture et le Vinipôle Sud Bourgogne ont développé un pôle départemental de la viticulture « Vitilab », en complément au Vinipôle de Davayé, dont la vocation est de favoriser la transition numérique et robotique dans le domaine viticole.

Vitilab a plusieurs ambitions qui se déclinent ainsi :

- Un centre de ressources : un lieu d'information et de formation qui contribuera à la diffusion des usages et techniques numériques et/ou innovants
- Un fablab : lieu ouvert, aux professionnels, start-up, artisans, auto-entrepreneurs souhaitant faire du prototypage

- Un espace de co-working et start-up destinés à l'incubation de start-up dans le cadre de réseaux et partenariats.

Le permis de construire a été obtenu et la réalisation du projet va débuter avec un objectif d'ouverture à l'automne 2020.

Aussi le Département accorde une aide à l'investissement de 50 000 € à la Chambre d'agriculture pour le projet de construction du « Vitilab » à Davayé.



Compétence historique des Régions au titre de l'aménagement du territoire, les Parcs naturels régionaux (PNR) sont des territoires ruraux reconnus aux niveaux national et international pour leur forte valeur patrimoniale et paysagère, sources de projets basés sur la protection et la valorisation de leurs patrimoines naturels et culturels.

Ils concourent ainsi tout à la fois à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'éducation et de formation du public.

Ils ont également vocation à être des territoires d'expérimentation locale pour l'innovation au service du développement durable des territoires ruraux.

Le Parc naturel régional du Morvan est classé depuis octobre 1970, faisant ainsi partie des premiers Parcs labellisés en France.

Le syndicat mixte du Parc naturel du Morvan qui assure son aménagement et sa gestion depuis 1976 est composé des communes adhérentes, des établissements publics de coopération intercommunale territorialement concernés, des quatre Départements bourguignons et de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

En tant que membre, le Département participe donc financièrement depuis 2006 à ces dépenses au travers d'une dotation annuelle. Cette année, selon la nouvelle charte établie pour 2020 – 2035, le Département accorde une subvention de 95 000 €.



CONTACT PRESSE

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE
Edwige Labryère - Hôtel du Département -
Rue de Lingendes - CS 70126
71026 Mâcon cedex 9

07 85 11 87 78
e.labryere@saoneetloire71.fr
presse@saoneetloire71.fr

